



15 juillet 2020

(20-4817)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>AFRIQUE DU SUD</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Directorate Inspection services</i> - NPPOZA (Direction des services d'inspection)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Végétaux et produits végétaux
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>The use of normal A4 printing paper while issuing phytosanitary certificates</i> (Utilisation de papier A4 normal pour l'émission de certificats phytosanitaires) Langue(s): anglais. Nombre de pages: 1
6. Teneur: L'Organisation nationale de la protection des végétaux d'Afrique du Sud (NPPOZA) a dû réviser l'utilisation de dispositifs de sécurité pour les certificats phytosanitaires. En raison de la situation actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 et à l'augmentation des cas, il est nécessaire de réduire les contacts afin de continuer à garantir des services de certification. La NPPOZA émettra temporairement des certificats phytosanitaires imprimés sur du papier A4 normal, sur lesquels figureront les informations suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. code QR2. 2 codes-barres3. armoiries en couleur Toutes les informations figurant sur le certificat phytosanitaire auront été produites par le système d'eCertification. Les partenaires commerciaux noteront que les certificats émis par l'Afrique du Sud seront présents sous 2 formes: <ol style="list-style-type: none">1. version papier originale avec dispositifs de sécurité, et2. papier A4 normal avec code QR et codes-barres. Cette mesure sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.
7. Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>):</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>):</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>):</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 13 juillet 2020</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 13 juillet 2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa):</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><i>Directorate Inspection services - NPPOZA (Direction des services d'inspection)</i> Courrier électronique: PhilileL@dalrrd.gov.za PhindileN@dalrrd.gov.za Site Web: http://www.daff.gov.za</p>
13.	<p>Texte(s) disponible(s) auprès de: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><i>Directorate Inspection services - NPPOZA (Direction des services d'inspection)</i> Courrier électronique: PhilileL@dalrrd.gov.za PhindileN@dalrrd.gov.za Site Web: http://www.daff.gov.za</p>